

JUIN, 2018.

SEJOUR IRREGULIER DE PERSONNE ETRANGERE AU COSTA RICA

DECRET EXECUTIF N·41033- MGP

Pour notre Cabinet d'avocats il est très important de maintenir nos clients informés de la législation en vigueur dans notre pays qui pourrait affecter leurs intérêts, leur procurer et leur offrir les outils nécessaires qui leur permettent de les assurer de leur bien être et leur sécurité juridique.

Avec cette opportunité, nous voulons vous informer en rapport à ce décret Exécutif N·41033-MGP, concernant la présence irrégulière de personnes étrangères sur le territoire national. Cette loi amenant a réglementer ce qui est établi dans l'article 33 de la loi générale d'immigration et étrangère dans laquelle est ordonné le paiement d'une amende d'immigration de 100 USD pour chaque mois qu'une personne étrangère passe de façon irrégulière dans le pays.

ART. 33

LOI GENERAL D'IMMIGRATION Y ETRANGERE

LES PERSONNES ETRANGÈRES AURONT L'OBLIGATION DE SORTIR DU PAYS QUAND EXPIRE LA DUREE DE PRESENCE AUTORISEE PAR LES AUTORITE MIGRATOIRE, SAUF SI INTERVIENT LA DEMANDE D'UN CHANGEMENT DE CATEGORIE OU UN PROLONGEMENT AUTORISÉ PAR DITES LES AUTORITES MIGRATOIRES.

TOUTE PRESENCE IRREGULIERE SUR LE TERRITOIRE COSTARIEN FERA QUE LES PERSONNES ETRANGERES DEVRONT PAYER UN AMENDE MIGRATOIRE EQUIVALENTE A 100 USD MONNAIE DES ETATS-UNIS D'AMERIQUE (100,00USD), POUR CHAQUE MOIS DE PRESENCE IRREGULIERE DANS LE PAYS, OU PRIS EN DEFAUT IL LUI SERA INTERDIT L'ENTREE DANS LE PAYS POUR UNE DUREE EQUIVALENTE A TROIS FOIS LE TEMPS DE PRESENCE IRREGULIERE.

Resterons exempt du dit paiement: Mineurs, réfugiés, exilés, apatrides, handicapés, travailleurs transfrontaliers, touristes, ainsi comme étrangers que la Direction de l'Immigration et Etrangère considère apte quant aux conditions socio-économiques s'ils le justifient.

Toutes les personnes qui doivent régulariser leur statut migratoire devront le faire avec un visa à jour.

Ainsi devront être pris en compte les aspects suivants:

I. Quand entre en vigueur cette loi?

Cette loi entre en vigueur le 20 Avril 2018, à partir de sa publication dans le journal officiel LA GACETA, numero 68 alinea 80.

II. Combien de temps j'ai pour régulariser ma situation?

Est autorisé un durée de 12 mois à partir de l'entrée en vigueur de la loi pour que tout étranger en situation irrégulière puisse réaliser les procédures nécessaires auprès de la Direction De l'Immigration et Etrangère .C'est à dire depuis le 20 Avril 2018.

III. Que se passe-t-il en cas de non réalisation des démarches?

La non réalisation de la presente norme, une fois passé la durée de 12 mois, correspondra une interdiction d'entrée equivalente au triple de la durée de sa présence irrégulière.

Notre Cabinet d'avocats compte un département d'immigration de grande expérience y de savoir faire dans les procédures d'immigration. Nous sommes entrain de travailler à régulariser votre situation de migration au Costa Rica et ainsi de vous éviter ainsi qu'à votre famille une situation qui pourrait affecter vos intérêts économiques et par dessus tout vous assurer une permanence sûre dans notre pays.

Si vous avez le moindre doute ou demande en relation avec cette information ou bien requérir une aide quant aux démarches et procédures migratoire, n'hésitez pas à nous le faire savoir à votre convenance.

FACIO ABOGADOS

San Rafael de Escazú, Centro Corporativo Plaza Roble, Edificio El Patio.

T +506 2201-8700.

F +506 2201-8707